



PICARDIE

52 rue Daire
80000 Amiens

Amiens, le 28 mars 2018

A

Madame le Recteur de
l'Académie d'Amiens
Rectorat
20 Bd Alsace-Lorraine
80000 Amiens

Objet: rémunération des épreuves de Travaux Personnels Encadrés

Madame le Recteur,

Par la note de service du 9 octobre 2017 à propos de l'évaluation des Travaux Personnels Encadrés pour les élèves de 1^{ère}, vous signalez aux chefs d'établissement qu'« **A compter de la présente session, l'évaluation des TPE ne donnera pas lieu à rémunération des examinateurs.** »

Le Sgen-CFDT Picardie ne peut que regretter cette décision qui illustre, une nouvelle fois, le manque de reconnaissance de notre institution vis-à-vis du travail effectué au quotidien par les collègues sur le terrain.

L'absence totale de rémunération provoque de plus, des situations de tension et d'inégalité au sein des établissements scolaires. En effet, certains collègues, sachant qu'ils ne seraient pas rémunérés, font en sorte d'éviter de faire passer ces épreuves, faisant peser une charge de travail d'autant plus importante sur les épaules de leurs collègues.

Enfin, nous estimons que cette situation place également les chefs d'établissement dans une position délicate puisque devant convoquer les collègues, éventuellement sur le temps libre, sans pouvoir leur garantir de rémunération.

Pour toutes ces raisons nous pensons que l'absence de rémunération des TPE pour les examinateurs ne va pas dans le sens de l'intérêt des élèves qui, selon les établissements, ne pourront peut-être passer leurs épreuves dans des conditions équitables.

C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur votre décision le plus rapidement possible et que les examinateurs soient de nouveau rémunérés, au minimum au taux auquel ils l'étaient jusqu'à la session 2017.

Enfin, nous vous informons qu'en l'absence d'autre rémunération, nous demandons à nos collègues qui assurent actuellement les TPE dans les établissements de faire remonter à leurs chefs d'établissements des demandes d'Heures Supplémentaires Effectives correspondant au moins au nombre d'heures passé à faire passer les épreuves en dehors des heures de cours.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre demande, veuillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de nos sincères salutations.

Les Secrétaires académiques Sgen-CFDT Picardie,

Sébastien LEQUIEN

Florine PERSONNE